

Le 12 décembre 2011,

NOTES D'ENQUÊTE

SAINT-ETIENNE DE GEOIRS (38) 25.11.1976

1 – CONTEXTE

Le GEIPAN continue à publier l'ensemble de ses archives sur son site public www.geipan.fr

Dans ses publications, figurent des cas anciens classés à l'époque en cas de type « D » et qui font aujourd'hui l'objet d'un réexamen. Celui-ci n'a pas pour but de diminuer ou augmenter telle ou telle catégorie de classement mais d'être plus pertinent dans les conclusions.

Grâce à de nouveaux moyens techniques (logiciels) et à l'expérience d'enquête acquise depuis toutes ces dernières années, ce réexamen aboutit quelques fois à de nouvelles remarques voire à un changement de classification explicité dans une note d'enquête.

Ce cas antérieur à la création du GEIPAN a été enquêté par la gendarmerie. Il a fait l'objet d'un avis d'experts au début de l'activité du GEIPAN.

2- DESCRIPTION DU CAS

Le 25 novembre 1976 vers 7h10 un cultivateur à la chasse observe au loin durant quelques secondes une lueur rouge qu'il prend pour un feu de cheminée.

Dominant le paysage, il voit ensuite arriver vers lui une lumière scintillante qui se déplace selon une trajectoire E-O. Arrivé à dix ou quinze mètres du chasseur, ce phénomène change de direction et le témoin constate alors qu'il est en présence d'un objet de forme allongée de deux mètres de long environ. L'objet cylindrique est immobile à 10 mètres du sol et une lueur intermittente rouge se propage tout autour de l'objet. Il se déplace ensuite sans bruit en direction du Sud, s'immobilise puis repart et disparaît caché par le paysage.

Suite à l'enquête de gendarmerie, aucun autre témoignage ne sera recueilli et aucune trace ne sera retrouvée dans la zone de passage indiquée par le témoin.

3- HYPOTHESES ENVISAGEES

Remarques préliminaires:

- Le témoin, connu favorablement sur la commune, présente une vision oculaire diminuée mais chasse régulièrement dans le secteur qu'il connaît bien. Il guidera la gendarmerie dans ses investigations pour localiser les lieux d'observations.
- Le temps était légèrement brumeux mais le témoin dit avoir eu ce jour là une bonne visibilité car il voyait les coteaux de Saint-Michel-de-Geoirs.
- Le lieu de l'observation, est à proximité (5.72km à vol d'oiseau) de l'aérodrome de Grenoble-Saint-Geoirs. Le témoin unique dit avoir entendu (mais non observé) un des vols réguliers quitter cet aérodrome le matin même et peut donc dire l'heure de l'observation.

Hypothèse d'une observation d'un aéronef : la proximité de l'aérodrome et l'heure donnée (vers 7h10 au lever du jour) peut nous faire penser que le témoin lors de sa première observation a vu quelques secondes un reflet du soleil levant sur un aéronef.

Cependant lors de ses observations suivantes et très proches (entre 10 à 15 mètres) seule l'hypothèse d'un aéronef de type hélicoptère pourrait être envisagée (objet stationnaire à 10 m du sol, changement brusque de direction, lueur incandescente et intermittante rouge sur tout le fuselage pouvant faire penser à un gyrophare). Mais aucun bruit n'est entendu par le témoin et d'après lui et le dessin fourni, il a vu un objet de forme cylindrique.

L'enquête de gendarmerie n'a pas permis de valider l'hypothèse du passage d'un hélicoptère dans le secteur à cette heure là .

L'objet décrit ne ressemble pas à un aéronef de type avion ou hélicoptère, ni à rien de connu.

5- CONCLUSION

Ce cas inexpliqué est peu consistant (un témoin unique).

Il est difficile de mener une enquête à postériori sur un cas aussi ancien.

L'observation présente un fort degré d'étrangeté (observation proche mais courte 8 à 10 sec)

Dans la classification actuelle du GEIPAN, ce cas inexpliqué peu consistant avec un fort caractère d'étrangeté est classé comme PAN D1.